UPMC
SORBONNE UNIVERSITÉS

GUIDE DU DOCTORANT

2012 - 2013

Institut de formation doctorale

Ce guide s'adresse à vous qui, cette année, vous avez été recruté en doctorat dans l'une des écoles doctorales de l'UPMC.
C'est une aventure scientifique et humaine, qui demande beaucoup d'efforts, d'enthousiasme, de créativité et de ténacité.
En retour, cette expérience de formation par la recherche développera en vous des compétences pour engager votre carrière sous les meilleurs auspices.
L'Institut de formation doctorale, aux cotés de votre école doctorale, votre laboratoire et votre encadrant, est là pour vous accompagner dans cette aventure.
Le guide du doctorant 2012-2013 contient les informations dont vous aurez besoin cette année concernant les acteurs du doctorat, les modalités du contrat doctoral et des missions doctorales, la conduite de votre projet doctoral et l'élaboration de votre projet professionnel, à travers la formation continue et les séminaires qui vous sont proposés et, enfin, la soutenance de thèse.
Ce guide s'adresse également à ceux qui envisagent de commencer un projet doctoral dans les années à venir, en précisant les processus de recrutement et d'inscription à l'université.
Toutes ces informations, bien sûr, sont relayées et actualisées sur les pages web de l'UPMC consacrées au doctorat :
www.ifd.upmc.fr

Bienvenue à l'UPMC,
Jean-Dominique Polack
Directeur de l'IFD
Institut de formation doctorale

Nouveaux doctorants,
venez découvrir le doctorat à l'UPMC

JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX DOCTORANTS ET DE LEURS ENCADRANTS

26 octobre 2012

Amphithéâtre Farabeuf
Les Cordeliers
15 rue de l'École de médecine - 75006 Paris

de 9 h 00 à 17 h 00
Déjeuner offert sur place
Renseignements dès septembre

www.ifd.upmc.fr

LE DOCTORAT : UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN RECHERCHE

Dans une société de la connaissance et de l'innovation, la recherche est au cœur de la création de richesses. Avoir l'expérience de la recherche est un atout indispensable pour les futurs cadres de cette société.

Le doctorat est une expérience professionnelle de trois ans, indispensable pour connaître le monde de la recherche et de l'innovation, s'attaquer à des problèmes complexes, construire des solutions nouvelles, explorer des possibles.

Le doctorat est une ouverture professionnelle vers la recherche publique ou privée bien sûr, mais au-delà, vers tous les secteurs et pour tous les métiers qui nécessitent d'être inventif et mettent en œuvre des enjeux complexes ou émergents.

Le doctorat, c'est une expérience et des compétences qui permettent d'accéder au plus haut niveau de qualification : le grade de docteur. Ce grade valide la capacité à produire de nouvelles connaissances, méthodes et outils scientifiques, la capacité à mettre en œuvre une intelligence créatrice.

Ainsi, quand vous serez docteur, vous devrez être capable de :

- résoudre des problèmes complexes
- trouver, extraire et synthétiser des informations pertinentes
- élaborer des solutions innovantes en combinant différentes stratégies originales

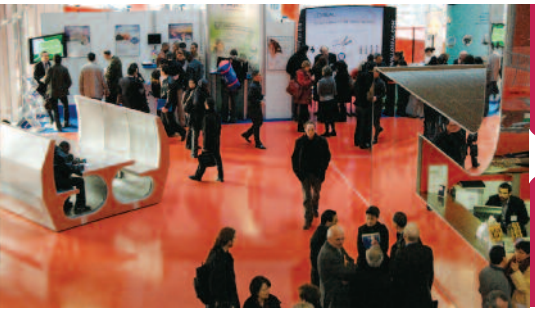

Pour en découvrir plus sur les compétences des docteurs, consultez le site : competences-docteurs.fr

- Produire de nouvelles connaissances, produits ou services
- Travailler en équipe et constituer des réseaux
- Manager des projets dans le respect des délais et des moyens
- Communiquer et valoriser vos résultats devant différents types de public
- Gérer l'échec et rebondir

Pour y arriver, il vous faudra vous intégrer pleinement dans l'environnement professionnel de votre laboratoire tout en restant attentif à ce qui se passe en dehors. Il vous faudra prendre des initiatives, argumenter face à vos pairs, vous former sur des domaines comme le management ou la communication, et ne pas perdre de vue la maturation de votre projet professionnel pour la suite !

Vous êtes un professionnel en début de carrière : il vous faut donc un environnement propice au développement de vos capacités professionnelles et votre autonomie. C'est le rôle de l'université d'y pourvoir. Réciproquement, il vous revient d'adopter une démarche professionnelle dans la conduite de votre doctorat afin qu'il soit pour vous une expérience valorisante pour la suite de votre carrière.

Bon doctorat

Toutes les informations sur

www.ifd.upmc.fr
- les actualités du doctorat à l'UPMC
- des informations pratiques

Contact : ifd@upmc.fr

SOMMAIRE

01 Les acteurs du doctorat ..... p 07
Le directeur de thèse
Le laboratoire d'accueil
L'Institut de formation doctorale
- Ses missions
- Le Département formation & carrières
- Le Centre de coordination des missions doctorales
- Le Bureau d'accueil des doctorants

Les écoles doctorales
Les associations

02 Le recrutement des doctorants ..... p 19
Les étapes du recrutement
Les financements
Le contrat doctoral
Les programmes internationaux

03 L'inscription à l'université ..... p 25
Les modalités d'inscription au doctorat
La journée d'accueil des nouveaux doctorants
La protection sociale

04 La conduite du projet doctoral ..... p 31
La charte du doctorat
L'encadrement et le suivi du doctorat
Les dispositifs de suivi
Le règlement des conflits
L'arrêt du doctorat

05 La formation continue ..... p 37
Son rôle et ses objectifs
Le plan individuel de formation (PIF)
La structuration de l'offre globale
Les formations du Département formation & carrières
Les Journées Entreprises
La formation continue des encadrants

06 La soutenance de thèse ..... p 45
Les démarches pour soutenir
La diffusion de la thèse
La remise des diplômes

01
LES ACTEURS DU DOCTORAT

- Le directeur de thèse
- Le laboratoire d'accueil
- L'Institut de formation doctorale
  Ses missions
  Le Département formation & carrières
  Le Centre de coordination des missions doctorales
  Le Bureau d'accueil des doctorants
- Les écoles doctorales
- Les associations
  Doc'Up
  Docteurs.UPMC

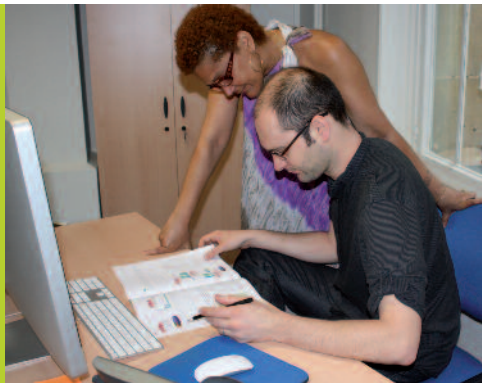

Votre directeur de recherche et vous

Vous et votre encadrant êtes bien entendu les premiers acteurs du projet doctoral. Mais vous n'êtes pas isolés dans ce travail. Vous êtes intégrés dans un ensemble de structures ayant des missions essentielles au bon déroulement de votre projet de recherche d'une part et pour vous assurer un avenir professionnel enrichissant d'autre part.

Le laboratoire ou unité de recherche

Le laboratoire qui vous a recruté(e) est votre lieu de travail quotidien. Vous en êtes membre à part entière. Le laboratoire assure l'environnement scientifique de votre travail : collègues de travail, moyens matériels (poste de travail, ordinateur, matériel expérimental, etc.), ressources financières. Vous devez respecter les règles de fonctionnement de votre laboratoire, notamment en terme d'horaires, d'utilisation du matériel, d'hygiène et de sécurité.

Nous contacter

Institut de formation doctorale
Directeur : Jean-Dominique Polack
Responsable administratif : Sylvain Collonge
15 rue de l'École de médecine
Escalier C - 1er étage
75006 Paris
Contact : ifd@upmc.fr

L'UPMC a créé en octobre 2005, l'Institut de formation doctorale.

L'INSTITUT DE FORMATION DOCTORALE

L'Institut de formation doctorale a pour mission de mettre en œuvre la politique doctorale de l'université, notamment par :

- la coordination et la mutualisation des actions des écoles doctorales
- le suivi du projet professionnel des doctorants et du devenir professionnel des docteurs ainsi que le suivi d'indicateurs les concernant
- la sensibilisation des encadrants et des doctorants par des formations spécifiques
- la sensibilisation au transfert technologique et à la création d'entreprise
- l'ouverture sur l'environnement socio-économique et la promotion de la plus-value de la formation par la recherche
- le développement de la coopération régionale, européenne et internationale

Chaque année, il organise la journée d'accueil des nouveaux doctorants et de leurs encadrants en octobre, et la journée des docteurs en juin. L'IFD édite également régulièrement un journal : IFDmag que vous pouvez retrouver sur le site www.ifd.upmc.fr. Sur ce site, vous pouvez retrouver les informations pratiques de ce guide et l'actualité du doctorat à l'UPMC.

L'action de l'IFD ne s'arrête pas à notre établissement car au nom de l'UPMC, l'IFD prend part aux débats européens sur le doctorat, notamment au sein de l'EUA (Association des universités européennes), de la LERU (Ligue européenne des universités de recherche) ainsi que de l'UNICA (Association des universités des capitales d'Europe).

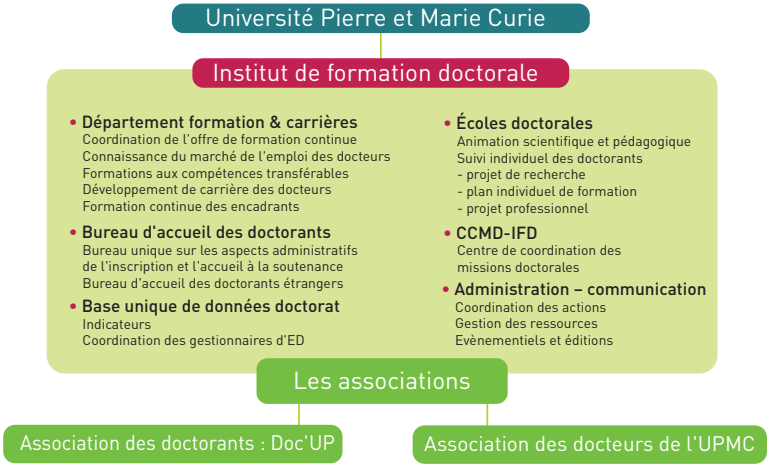
Université Pierre et Marie Curie
Institut de formation doctorale
• Département formation & carrières
Coordination de l'offre de formation continue
Connaissance du marché de l'emploi des docteurs
Formations aux compétences transférables
Développement de carrière des docteurs
Formation continue des encadrants
• Bureau d'accueil des doctorants
Bureau unique sur les aspects administratifs de l'inscription et l'accueil à la soutenance
Bureau d'accueil des doctorants étrangers
• Base unique de données doctorat
Indicateurs
Coordination des gestionnaires d'ED
• Écoles doctorales
Animation scientifique et pédagogique
Suivi individuel des doctorants
- projet de recherche
- plan individuel de formation
- projet professionnel
• CCMD-IFD
Centre de coordination des missions doctorales
• Administration – communication
Coordination des actions
Gestion des ressources
Evènementiels et éditions
Les associations
Association des doctorants : Doc'UP
Association des docteurs de l'UPMC

Le Département formation & carrières

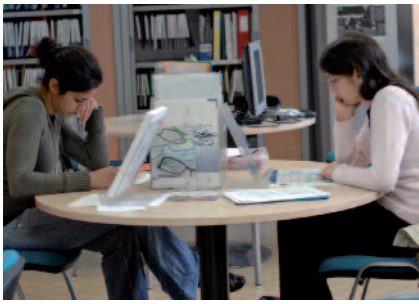

Responsable administrative : Cendrine Berger

15 rue de l'École de médecine • 75006 Paris
Escalier G – 2e étage

Centre de documentation ouvert
du lundi au vendredi – de 9 h 30 à 17 h 30
http://www.ifd.upmc.fr/fr/organisation/dfc.htm

Le Département formation & carrières est un département de l'Institut de formation doctorale dont la mission est de vous accompagner dans la préparation de votre avenir professionnel.

Créé en 2002, le service dispose de locaux d'accueil, d'un centre de documentation et d'une palette d'outils et de formations adaptés pour vous permettre de construire un projet professionnel pertinent. Ce service est également une structure d'appui pour les écoles doctorales sur les questions de devenir professionnel des docteurs. Il propose des formations pour sensibiliser les directeurs de thèse à la prise en compte de cette dimension dans la conduite des projets doctoraux.

Le Centre de coordination des missions doctorales

Responsable : Michel Landau

Tour 66 - couloir 56-66 - 2e étage, Bureau 218
4 place Jussieu - 75252 Paris

www.ccmd-ifd.upmc.fr
contact : ccmd@upmc.fr

Le CCMD (Centre de coordination des missions doctorales) est un département de l'IFD qui s'occupe notamment de recruter les doctorants sur les différentes missions doctorales, ouvertes au titre du contrat doctoral (enseignement, diffusion et médiation scientifique, valorisation et coopération européenne, expertise et conseil en entreprise).

Le Bureau d'accueil des doctorants

Responsable : Sandrine Le Moigne

15 rue de l'École de médecine • 75006 Paris
Escalier G – 2e étage
scolarite.doctorat@upmc.fr

http://www.ifd.upmc.fr/fr/organisation/bad.html

Le Bureau d'accueil des doctorants a pour mission :

- un accueil personnalisé des doctorants pour tout ce qui concerne leur situation administrative
- l'inscription, la soutenance de la thèse et la délivrance du diplôme de doctorat
- la collecte des informations administratives et le transfert du support papier vers un format informatique
- la gestion de la base de données unique, qui fusionne les besoins de tous les acteurs du doctorat à l'UPMC
- la prise en compte des besoins matériels des doctorants étrangers (logement, action sociale, visa, aide à l'ouverture de compte bancaire...).

LES ÉCOLES DOCTORALES

Une école doctorale est une fédération d'unités de recherche autour d'une thématique scientifique donnée. Elle a en charge l'ensemble des questions liées au doctorat. À l'UPMC, les écoles doctorales sont aidées sur toutes ces questions par l'Institut de formation doctorale. Une école doctorale est pilotée par un directeur assisté d'un conseil. Le conseil suit et anime la vie de l'école doctorale. Vous êtes invité à y élire vos représentants, tous les deux ans. Votre école doctorale vous propose également des formations continues, en particulier scientifiques. Elle valide votre plan individuel de formation (voir partie Formation). Les écoles doctorales sont réparties dans 4 pôles.

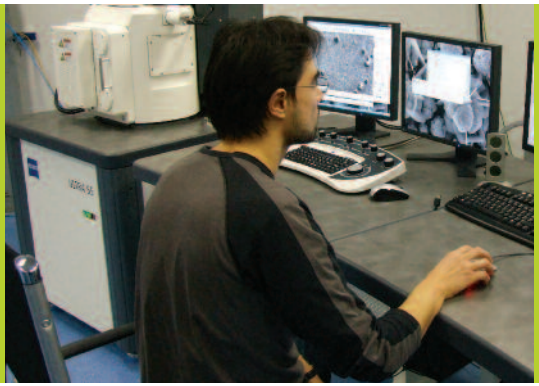

Pôle Modélisation et ingénierie

Ecoles doctorales (habilitation principale : UPMC)

- **ED 130 : EDITE - Informatique, télécommunications et électronique de Paris**
  Responsable : Christian Queinnec
  Gestionnaire : Marilyn Galopin
  Contact : 01 44 27 53 93 - secretariat@edite-de-paris.fr
  http://edite-de-paris.fr

- **ED 386 : Sciences mathématiques de Paris-Centre**
  Responsable : Gilles Godefroy
  Gestionnaire : Jean-François Venuti
  Contact : 01 44 27 85 67 – jean-francois.venuti@upmc.fr
  www.edcsm.jussieu.fr

- **ED 390 : Génie des procédés et technologies avancées**
  Responsable : Farzareh Khonsari Arefi
  Contact : 01 44 27 68 26 - ed390@upmc.fr
  www.ed390.upmc.fr

- **ED 391 : Sciences mécaniques, acoustique, électronique & robotique de Paris (SMAER)**
  Responsable : Djimedo Kondo
  Gestionnaire : Anne-Marie Aubin
  Contact : 01 44 27 40 71 – marie.aubin@upmc.fr
  www.ed391.upmc.fr

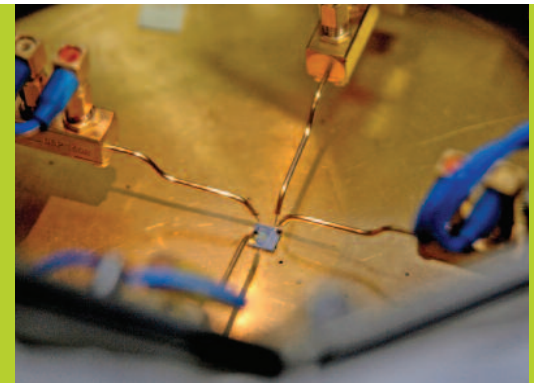

Pôle Énergie, matière et univers

Ecoles doctorales (habilitation principale : UPMC)

ED 388 : Chimie physique et chimie analytique de Paris Centre
Responsable : Hélène Gérard
Gestionnaire : Koonavadee Soobrayen
Contact : 01 44 27 30 47 - koonavadee.soobrayen@upmc.fr
www.ed388.upmc.fr

ED 389 : La physique de la particule à la matière condensée
Responsable : Jean Hare
Gestionnaire : Nadine Yassine
Contact : 01 42 34 68 90 - nadine.yassine@upmc.fr
www.ed389.upmc.fr

ED 397 : Physique et chimie des matériaux
Responsable : Abhay Shukla
Gestionnaire : Emeline Abada-Debost
Contact : 01 44 27 50 66 - ed-materiaux@ccr.jussieu.fr
www.ed397.upmc.fr

ED 406 : Chimie moléculaire de Paris-Centre
Responsable : Anna Proust
Gestionnaire : Chloé Hamon
Contact : 01 44 27 25 47 - chloe.hamon@upmc.fr
www.ed406.upmc.fr

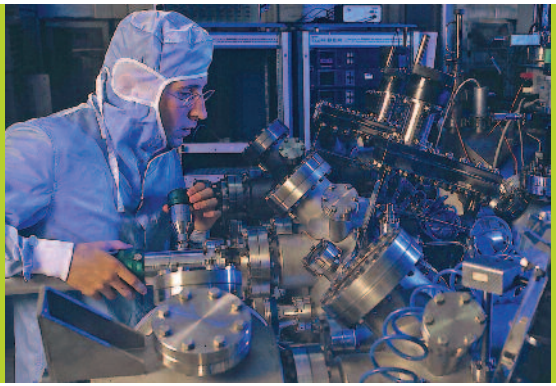

Ecoles doctorales (cohabilitation : UPMC)

ED 107 : Physique de la région parisienne
Responsable : Roland Combescot
Gestionnaire : Marianne Peuch
Contact : 01 44 27 40 70 – marianne.peuch@upmc.fr
www.phys.ens.fr/Ecole.Doctorale

ED 127 : Astronomie et astrophysique d'Ile-de-France
Responsable : Daniel Rouan
Gestionnaire : Agnès Le Guerer
Contact : 01 44 32 81 03 - leguerer@iap.fr
http://ecole-doctorale.obspm.fr

ED 517 : Particules, noyaux & cosmos
Responsable : Philippe Schwemling
Co-responsable : Jacques Chauveau
Gestionnaire : Sylvie Loeffel
Contact : 01 44 27 74 72 – loeffel@ipno.in2p3.fr
http://pnc.lal.in2p3.fr

Pôle Terre vivante et environnement

Ecoles doctorales (habilitation principale : UPMC)

ED 129 : Sciences de l'environnement d'Ile-de-France
Responsable : Hervé Le Treut
Gestionnaire : Laurence Touchon
Contact : 01 44 27 48 19 - laurence.touchon@upmc.fr
www.ed129.upmc.fr

ED 392 : Diversité du vivant
Responsable : Hervé Le Guyader
Gestionnaire : Gaëlle Boutin
Contact : 01 44 27 37 20 - gaelle.boutin@upmc.fr
http://eddv.snv.jussieu.fr

ED 398 : Géosciences et ressources naturelles
Responsable : François Baudin
Gestionnaire : Dovy Tristani
Contact : 01 44 27 49 36 - dovy.tristani_beguerie@upmc.fr
www.ed398.upmc.fr

Pôle Vie et santé
Ecoles doctorales (habilitation principale : UPMC)

- **ED 158 : Cerveau, Cognition, Comportement (3C)**
  Responsable : François Couraud
  Gestionnaire : Frédérique Camus
  Contact : 01 44 27 32 33 - ed3c@snv.jussieu.fr
  http://ed3c.snv.jussieu.fr

- **ED 387 : iViv - Interdisciplinaire pour le vivant**
  Responsable : Germain Trugnan
  Gestionnaire : Karine Gherdi
  Contact : 01 40 01 13 27 - iviv@upmc.fr
  http://psb00.snv.jussieu.fr/interbio/index1.html

- **ED 393 : Santé publique : épidémiologie & sciences de l'information biomédicale**
  Responsable : Dominique Costagliola
  Gestionnaire : Evelyne Guilloux-Pelmar
  Contact : 01 42 34 69 42 - evelyne.guilloux-pelmar@upmc.fr
  www.ed393.upmc.fr

- **ED 394 : Physiologie et physiopathologie**
  Responsable : Isabelle Cremer
  Gestionnaire : Dominique Belle
  Contact : 01 44 27 24 18 - ed.physio@upmc.fr
  www.ed394.upmc.fr

- **ED 515 : Complexité du vivant**
  Responsable : Muriel Umbhauer
  Gestionnaire : Elisabeth Clément
  Contact : 01 44 27 47 50 - elisabeth.clement@upmc.fr
  www.ed515.upmc.fr

LES ASSOCIATIONS

L'ASSOCIATION DOC'UP

Président : David Oriol
Email : contact@doc-up.info
Site web : www.doc-up.info

L'association des doctorants de Sorbonne Universités, Doc'Up, permet aux doctorants de s'impliquer dans des actions concrètes et de valoriser leur formation doctorale :

- animer le réseau des doctorants grâce à diverses manifestations conviviales (journée d'accueil des nouveaux doctorants, afterworks, soirée des doctorants) et sportives (tournoi multi-sports) ;
- informer les doctorants sur l'actualité de la recherche et du doctorat, ainsi que sur les événements à venir à travers des affichages, son site web et sa présence sur les réseaux sociaux ;
- représenter les doctorants dans les instances universitaires locales (Conseil de l'IFD, Conseil Scientifique, commission de médiation), mais également à l'échelle nationale (Confédération des Jeunes Chercheurs) ;
- accompagner les doctorants dans leur projet professionnel avec des tables-rondes, des petit-déjeuners pro, le forum BIOTechno, des formations en partenariat avec Adoc Talent Management et le salon de recrutement PhD Talent Career Fair ;
- réunir doctorants, docteurs, organismes publics, privés et grand public autour de projets de médiation scientifique comme le festival « Les Chercheurs font leur Cinéma », les ateliers « Les chercheurs vont à l'école » et les animations pendant la Fête de la Science et la Nuit des Chercheurs.

Par le biais de ces nombreuses actions, Doc'Up construit un réseau fort entre les doctorants et contribue avec enthousiasme à la valorisation du doctorat et des compétences qu'il permet d'acquérir.

L'ASSOCIATION DOCTEURS.UPMC

Président : Bruno Bernard
Email : contact@docteurs-upmc.org
Site web : www.docteurs-upmc.org

L'association Docteurs.UPMC répond à une volonté de créer, pour les docteurs, un réseau professionnel de partage d'expérience, d'entraide et de mise en relation. Elle constitue pour ses membres un dispositif d'accompagnement essentiel dans leur mobilité professionnelle. Elle agit pour la valorisation du doctorant en tant qu'expérience professionnelle et formation de haut niveau.
Elle soutient les entreprises dans leurs démarches de sourcing. Elle travaille à nourrir les contacts entre les docteurs et entre les docteurs et leurs employeurs potentiels dans de nombreux secteurs d'activité. Elle contribue à l'élargissement des réseaux professionnels de l'UPMC.

02
LE RECRUTEMENT DES DOCTORANTS

- Les étapes du recrutement
- Les financements
- Le contrat doctoral
- Les programmes internationaux

Un doctorat repose sur un projet de recherche innovant qui doit permettre au candidat de devenir en trois ans un expert international dans sa thématique scientifique, et d'acquérir des compétences diversifiées, tant techniques et organisationnelles que relationnelles.

LES ÉTAPES DU RECRUTEMENT D'UN DOCTORANT

➜ Préparation des projets de recherche doctoraux

Maîtrisant leur champ scientifique, les laboratoires de recherche ont la responsabilité de l'élaboration des projets de recherche doctoraux. Chaque projet doctoral est porté par un directeur de thèse et validé par une école doctorale. Il se compose d'un sujet de recherche, de moyens techniques, humains et financiers associés, ainsi que d'un profil de candidat souhaité. Les moyens financiers incluent la rémunération du doctorant. Les projets doctoraux sont affichés et diffusés par les laboratoires et les écoles doctorales.

➜ Candidatures

Les candidats répondent aux offres de projets doctoraux et prennent contact avec les porteurs des projets. Les candidats sont amenés à fournir les pièces nécessaires à leur candidature (CV, lettre de candidature et tout autre document demandé dans l'offre).

➜ Entretien de recrutement

Les candidats passent un ou plusieurs entretien(s) : tout d'abord, avec le directeur de thèse et selon le type de financement qui accompagne le projet, les candidats peuvent avoir à en passer un autre devant le jury de l'école doctorale.

➜ Signature de la charte du doctorat

Tous les acteurs impliqués signent la Charte du doctorat de l'UMPC. Cette charte explicite les droits et devoirs de chacun.

Lisez-la attentivement, elle est indispensable pour l'inscription.

➜ Inscription universitaire et signature du contrat de travail

Une fois la candidature acceptée par le directeur de thèse, l'unité de recherche et l'école doctorale (et s'il y a lieu par les autres partenaires impliqués : entreprise en cas de convention CIFRE ou laboratoire étranger en cas de cotutelle par exemple), le doctorant signe son contrat de travail.

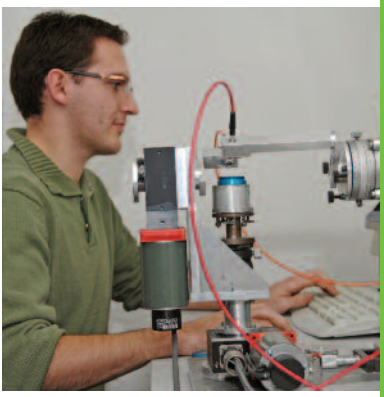

Comme tout travail, le vôtre doit être rémunéré. Il est de la responsabilité des structures qui vous recrutent (laboratoire et école doctorale) de prévoir un salaire lorsqu'elles préparent un projet de recherche doctorale. Ce salaire est non seulement une reconnaissance de votre contribution à l'effort de recherche, mais aussi l'une des garanties d'un travail réalisé dans des conditions sereines et professionnelles.

LE FINANCEMENT

Les contrats doctoraux

- Financement attribué par l'UPMC aux écoles doctorales
- Financeurs : Etat, collectivités territoriales, associations...
- CDD de droit public de 3 ans, avec une période d'essai de 2 mois, entre l'UPMC et le doctorant
- Salaire brut mensuel minimum ~ 1 700 €

Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

- Cofinancement État-entreprise
- CDD de droit privé de 3 ans entre le doctorant et l'entreprise
- 3 partenaires : une entreprise (association, collectivité territoriale...), un laboratoire de recherche, un doctorant
- Salaire brut mensuel minimum : 1 960 €*

Les autres sources de financement

Pour trouver des informations sur des financements plus spécifiques, vous pouvez vous référer au Guide des financements en ligne proposé par l'ANDèS.

Mise en garde

Il subsiste encore des institutions qui proposent des rémunérations sous forme de libéralités, et qui ne garantissent donc aucun droit social (chômage, retraite, maternité, etc.). Conformément aux articles L 320 du code du travail et L 412-2 du code de la recherche, ce mode de rémunération est devenu illégal. **Un conseil : lisez votre contrat !**

* à titre indicatif au 01/01/2012

Le contrat doctoral est le cadre juridique de référence pour le recrutement des doctorants.

LE CONTRAT DOCTORAL

Le contrat doctoral est un contrat de travail signé par l'établissement employeur. La durée du contrat est de 3 ans. L'inscription en thèse et les réinscriptions sont **une condition substantielle du contrat**. En cas de non réinscription de votre fait, le licenciement sera acté. Par ailleurs, une période d'essai de 2 mois est mise en place. Il n'y a aucune condition de nationalité, d'âge ou d'obtention du Master dans l'année.

Un financement extérieur (association, fondation, région Ile-de-France, ...) versé à l'UPMC pour salarier un doctorant donne lieu à l'établissement d'un contrat doctoral signé par l'UPMC et le doctorant.

Tout doctorant contractuel ayant signé un contrat doctoral avec l'UPMC peut, en plus de ses activités de recherche, candidater à une mission doctorale complémentaire. A l'UPMC, quatre types de missions doctorales sont proposés :

- mission doctorale d'enseignement
- mission doctorale de diffusion et de médiation scientifiques
- mission doctorale de valorisation et de coopération européenne
- mission doctorale d'expertise et de conseil en entreprise.

Ces missions doctorales sont gérés par le CCMD-IFD (Centre de Coordination des Missions Doctorales), structure rattachée à l'IFD.

➜ Vous trouverez le descriptif de ces missions et les formalités de candidature sur le site du CCMD-IFD : www.ccmd-ifd.upmc.fr

Le salaire brut mensuel minimum des doctorants contractuels ayant un contrat simple est de ~1700 €. Celui des doctorants contractuels effectuant une mission doctorale est porté à ~2000 € (arrêté du 23 avril 2009).

La recherche est une activité fondamentalement internationale. Les partenariats internationaux entre les laboratoires sont essentiels à son dynamisme et sa vitalité. L'une des déclinaisons de ces partenariats consiste à recruter des doctorants en cotutelle entre deux universités, française et étrangère.

LES PROGRAMMES INTERNATIONAUX

La Direction internationale (DRI) diffuse des appels d'offre.

- **Contact : direction des relations internationales de l'UPMC (DRI)**
  www.upmc.fr

➜ **Programme Doctoral International "Modélisation des Systèmes Complexes" (PDI MSC) entre l'UPMC et l'IRD**
Il a pour but d'organiser des collaborations entre pays du Sud et du Nord (cotutelle) autour de la thématique Modélisation des systèmes complexes. Il s'appuie sur le réseau de l'UMMISCO dont les équipes spécialisées en modélisation mathématique et informatique sont réparties sur 5 pays (Maroc, Sénégal, Cameroun, Vietnam et France).
http://www.pdimsc.upmc.fr/

➜ **Programme international de doctorat Myograd**
Ce programme, portant sur des thématiques de recherche sur le muscle strié, a été mis en place conjointement par l'Institut de Myologie de l'UPMC, l'Université « Charité » et le Centre de médecine moléculaire Max-Delbrück de Berlin. Chaque projet, validé par Myograd, repose sur une collaboration franco-allemande, les doctorants étant en cotutelle.
http://www.charite-buch.de/myograd

➜ **Programme Erasmus Mundus Marine Ecosystem and Health and Conservation (MARES)**
Ce programme a pour thématique l'écologie marine.
http://www.mares-eu.org/index.asp

➜ **Programme Erasmus Mundus functional material IDSFunMat**
Ce programme a pour thématique les sciences des matériaux.
http://www.idsfunmat.u-bordeaux1.fr/

Attention, anticipez votre doctorat en cotutelle car une convention de cotutelle doit être établie entre les établissements concernés.

SORBONNE
UNIVERSITÉS

03

L'INSCRIPTION EN DOCTORAT

- Les modalités d'inscription au doctorat
- La Journée d'accueil des nouveaux doctorants
- La protection sociale

Les inscriptions doivent être effectuées le **15 octobre au plus tard**, sous réserve d'une date ultérieure de recrutement.
Toute demande de réinscription doit avoir lieu avant cette date.

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU DOCTORAT

Les inscriptions en doctorat sont régies par l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale.

Première inscription en doctorat

Suite au processus de recrutement par les écoles doctorales, vous êtes invité à vous connecter sur le site d'inscription et à télécharger les formulaires d'autorisation d'inscription en thèse. Une fois ceux-ci complétés et validés par l'école doctorale de rattachement, vous devez vous reconnecter sur le site pour y finaliser votre inscription. La validation de l'inscription, le paiement des droits et le retrait de la carte d'étudiant s'effectuent auprès du Bureau d'accueil des doctorants.

- **Pour les doctorants de l'UPMC :**
  https://enligne.upmc.fr/scolarite/connexion.login_form
  (menu Candidature/voeux, choix Demande d'inscription en 1ère année de thèse)
- **Pour les doctorants venant d'un autre établissement :**
  https://enligne.upmc.fr/scolarite/inspre.login_form

Deuxième et troisième inscription en doctorat

N'oubliez pas que l'inscription est obligatoire sous peine de radiation.

- L'inscription se fait en ligne et par correspondance.
  https://enligne.upmc.fr/scolarite/connexion.login_form (menu inscription, sous menu administrative)

Année supplémentaire

Pour toute demande de dérogation pour une année supplémentaire, l'autorisation du président est obligatoire.

- La demande de dérogation pour année supplémentaire se fait en ligne. https://enligne.upmc.fr/scolarite/connexion.login_form

Une fois la demande complétée et visée par le directeur de thèse et par le directeur de l'école doctorale de rattachement, les doctorants sont invités à envoyer leurs documents par courrier au Bureau d'accueil des doctorants. Toute demande doit être motivée et comporter obligatoirement un justificatif de rémunération d'un niveau suffisant. La demande validée par le président, le doctorant doit se reconnecter sur le site pour y finaliser son inscription. Le paiement des droits et le retrait de la carte d'étudiant s'effectuent auprès du Bureau d'accueil des doctorants.

Nous contacter

Bureau d'accueil des doctorants
15 rue de l'École de médecine – Escalier G - 2e étage - 75006 Paris
Tél 1re lettre du nom A à EL : Ghislaine Hannot : 01 44 27 28 07
Tél 1re lettre du nom EM à MON : Bernadette Duplus : 01 44 27 28 05
Tél 1re lettre du nom MOO à Z : Michèle Antibe : 01 44 27 28 02
Accueil des doctorants étrangers : Gaël de Saint Pierre : 01 44 27 28 03
Réinscriptions en 2e et 3e année, diplômes : 01 44 27 28 10
Fax : 01 44 27 23 95
scolarite.doctorat@upmc.fr

Chaque année, au mois d'octobre, une journée d'accueil des nouveaux doctorants est organisée.

JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX DOCTORANTS

C'est l'occasion pour l'UPMC et l'Institut de formation doctorale de vous présenter votre nouvel environnement de travail, l'offre de formation continue, les associations et les services qui sont là pour vous aider. C'est l'occasion unique de vous projeter dans les 3 prochaines années. Cette journée est fortement recommandée.

Cette année, elle se déroulera le 26 octobre 2012.

L'université devant s'assurer de votre couverture sociale et de votre couverture en cas d'accident, vous devez vous inscrire administrativement avant tout accès à votre laboratoire.

LA PROTECTION SOCIALE

Si vous êtes déjà salarié au moment de votre inscription administrative, vous devez obligatoirement présenter un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (1er octobre 2012 au 30 septembre 2013). Un minimum de 120 heures par trimestre est exigé. Vous serez affilié au régime général de la sécurité sociale.

Si votre contrat de travail n'est pas signé au moment de votre inscription ou s'il ne couvre pas l'année universitaire dans son intégralité, vous devez obligatoirement vous affilier à une sécurité sociale étudiante. Pour cela, il vous suffira de choisir l'un des centres de sécurité sociale :

- la SMEREP - www.smerep.fr
- La L.M.D.E - www.lmde.com

Ces centres gèrent la sécurité sociale (obligatoire) et la part complémentaire (mutuelle).

Il existe des cas de dispenses et d'exonération (ayant droit d'assuré social...). Renseignez-vous au Bureau d'accueil des doctorants.

Les doctorants non exonérés lors de l'inscription administrative peuvent se déplacer auprès du centre de Sécurité sociale qu'ils ont choisi lors de leur inscription administrative. sous réserve de justifier d'un ou plusieurs contrats de travail couvrant l'ensemble de l'année universitaire.

Les accidents du travail
Si vous êtes salarié, vous devez déclarer l'accident auprès de votre employeur. Si vous êtes affilié au régime étudiant, vous devez remplir une déclaration d'accident du travail scolaire et universitaire (selon CERFA n°60.3682) auprès du Bureau d'accueil des doctorants.

Pathways of Insuli

04

LA CONDUITE DU PROJET DOCTORAL

- La charte du doctorat
- L'encadrement et le suivi du doctorat
- Les dispositifs de suivi
- Le règlement des conflits
- L'arrêt du doctorat

Au moment de votre recrutement
vous signez, ainsi que votre encadrant,
votre directeur de laboratoire, votre directeur
d'école doctorale et le président de l'UPMC,
la charte du doctorat.

LA CHARTE DU DOCTORAT

Cette charte est très importante, **lisez-la attentivement** lors de votre inscription : elle définit les engagements réciproques du doctorant, du directeur de thèse et des structures d'accueil (laboratoire et école doctorale) afin de garantir le bon déroulement du doctorat. Pour chaque signataire, elle précise des droits et des devoirs.

Le respect de l'application de cette charte est sous la responsabilité de votre école doctorale, de l'Institut de formation doctorale et en dernier recours du conseil scientifique et du président de l'université.

Si la charte n'a pas de valeur juridique contractuelle - contrairement à votre contrat de travail - elle est cependant **un engagement fort** que chaque signataire peut faire valoir, y compris devant les instances de l'université, à l'origine de ce texte.

Les thèmes abordés dans la charte sont les suivants :

- le doctorat (principes et définitions)
- recrutement et inscription
- financement et durée du doctorat
- encadrement du projet de recherche
- conditions de réalisation du projet de recherche
- suivi du projet de recherche
- plan de formation continue du doctorant
- suivi du projet professionnel et de la carrière
- soutenance de la thèse
- publication, confidentialité et valorisation du travail de recherche du doctorant
- procédure de médiation

La charte sur le site

http://www.ifd.upmc.fr/fr/textes_reglementaires.html

Un doctorat est un projet de recherche de trois ans. Le responsable de la supervision du projet de recherche est votre directeur de thèse.

L'ENCADREMENT ET LE SUIVI DU DOCTORAT

Tout au long du projet, le rôle de votre encadrant est de :

- vous accompagner dans la gestion de votre projet doctoral
- élaborer avec vous le plan de travail de vos recherches (un projet de trois ans doit être jalonné de plusieurs étapes)
- vous apporter des conseils bibliographiques, scientifiques et méthodologiques
- vous permettre de disposer des équipements et ressources nécessaires pour vos travaux
- suivre les relations partenariales s'il y a lieu, même s'il vous délègue une partie de ce suivi
- veiller, avec vous, au respect des délais dans le planning global du projet
- s'assurer que vous respectez vos engagements en terme de rythme de travail
- s'assurer que vous vous intégrez correctement dans l'équipe de recherche
- discuter et valider avec vous les résultats que vous obtenez
- vous conseiller pour la valorisation de vos résultats (publications, colloques, brevets, etc.)
- veiller à ce que vous preniez une autonomie croissante tout au long du projet
- discuter avec vous de votre projet professionnel
- vous permettre de suivre des formations continues (voire vous en conseiller)
- vous mettre en relation avec des personnes de son réseau professionnel si cela peut vous aider à préparer votre avenir

Pour remplir ces rôles, votre encadrant doit vous consacrer une part significative de son temps. C'est pourquoi, il ne peut encadrer que très peu de projets doctoraux en même temps. Leur nombre maximal est fixé par le conseil scientifique de l'université et peut être réduit par décision du conseil de votre école doctorale.

Votre directeur de recherche n'a pas pour mission de vous trouver un emploi à la sortie de votre doctorat ! Il doit se préoccuper de votre projet professionnel et vous permettre de prendre du temps pour y travailler (en particulier pour suivre des formations sur ce sujet). Votre encadrant ne peut accomplir ses missions sans votre implication. Vous devez de votre côté l'informer très régulièrement de l'avancement de vos travaux, des difficultés que vous rencontrez et de votre emploi du temps.
Par ailleurs, des formations à l'encadrement du doctorat sont proposées à votre encadrant afin de l'aider dans sa tâche.

Les dispositifs de suivi

Un doctorat est un projet de trois ans qui implique plusieurs acteurs. Comme tout projet, il est jalonné d'étapes importantes, requiert une bonne coordination entre les partenaires et doit respecter des échéances.

La vie d'un projet de recherche est souvent mouvementée. Vous et votre directeur, êtes plongés au quotidien dans ce projet et il est parfois difficile de prendre le temps pour un bilan général d'avancement. Par ailleurs, il peut arriver que des difficultés émergent et que ni vous ni votre encadrant ne parviennent à les régler.

C'est pourquoi, comme pour tout projet, il est nécessaire de se doter d'outils de suivi permettant de s'assurer de son bon déroulement, de disposer d'une vue d'ensemble des situations, d'anticiper et de corriger les problèmes éventuels.

Les dispositifs de suivi du doctorat ont pour but de garantir le respect des engagements de l'université en matière de politique doctorale.
Selon votre école doctorale, les détails du dispositif peuvent varier.

Renseignez-vous auprès de votre école doctorale

Les deux systèmes principaux sont :

- **Le comité de suivi :** une fois par an ou à mi-projet, vous présentez l'avancement de vos travaux devant un comité composé de personnes de votre école doctorale et de personnes extérieures à votre laboratoire. L'objectif est de vérifier que le projet se déroule correctement et de proposer des pistes d'amélioration. Ces bilans sont l'occasion de faire un point non seulement sur le plan scientifique mais aussi sur votre intégration dans l'équipe et sur les actions mises en place pour votre projet professionnel.
- **Le tuteur externe :** une personne extérieure à votre laboratoire est nommée par votre école doctorale pour être un référent extérieur. Un nombre minimum de rencontres est prévu dans le cahier des charges du dispositif, mais vous pouvez aussi solliciter cette personne en cas de difficultés ou simplement pour avoir un regard extérieur sur l'avancement de votre projet.

En fin de 2e année, l'échéance de la soutenance doit être discutée pour planifier le travail restant à accomplir et soutenir dans les temps. Si un délai supplémentaire s'avère nécessaire, il faut l'acter dès ce moment avec le directeur de l'école doctorale.

RÈGLEMENT DES CONFLITS

Dans tout environnement professionnel peuvent surgir des conflits. Avant tout, ayez à l'esprit qu'un conflit n'est pas une « anomalie ». Un conflit peut naître entre vous et votre encadrant ou tout autre personnel de l'équipe. Dans la plupart des cas, il peut se régler à l'amiable au sein de votre laboratoire après entretien, en impliquant le directeur du laboratoire si besoin.
Si le conflit perdure et qu'il a des conséquences sur l'avancement de votre doctorat, le directeur de votre école doctorale est la première personne à faire intervenir. Il pourra faire lui-même office de médiateur ou proposer une autre personne.

- N'hésitez pas à informer et prendre conseil auprès de vos représentants au conseil de l'école doctorale, de l'Institut de formation doctorale et auprès de l'association Doc'Up (voir partie Acteurs)

Le conseil de l'IFD a mis en place **une commission de prévention et de résolution des conflits**. Cette commission a en charge de régler les conflits qui n'auraient pas pu l'être au niveau du laboratoire ou de l'école doctorale et d'arbitrer les cas d'arrêt du doctorat.

http://www.ifd.upmc.fr/fr/projets_doctoraux/mediation.html

Arrêt du doctorat

La décision d'interrompre votre projet de recherche ne doit pas être prise sans motivation sérieuse. C'est la procédure ultime après l'échec de la médiation.

- **Démission**
  Si votre employeur est une structure publique, vous pouvez mettre un terme à votre doctorat par démission.
  Si votre employeur est une structure privée et que votre contrat de travail est à durée déterminée, vous ne pouvez pas démissionner (sauf si c'est pour être embauché en CDI). En revanche, vous pouvez mettre fin à votre contrat d'un commun accord avec votre employeur. Attention, en cas de démission, vous ne pouvez prétendre aux allocations chômage.

Dans tous les cas, vous devez en informer vos encadrants, votre laboratoire et votre école doctorale.

- **Licenciement** : l'interruption de votre doctorat (et de votre contrat de travail) peut également avoir lieu sur demande motivée de vos responsables scientifiques.
- **Préavis :** sauf exception (licenciement disciplinaire par exemple), un préavis doit être respecté. Sa durée varie selon votre employeur (public ou privé).

Pour en savoir plus

Lisez attentivement votre contrat de travail
http://vosdroits.service-public.fr (rubrique « Emploi, travail »)

05

L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE

- Son rôle et ses objectifs
- Le plan individuel de formation (PIF)
- La structuration de l'offre globale
- Les formations du Département formation & carrières
- Les Journées Entreprises
- La formation continue des encadrants

RÔLE ET OBJECTIFS DE LA FORMATION CONTINUE

Les doctorants comme leurs encadrants sont concernés par la formation professionnelle continue. Elle répond aux besoins conjoints de l'employeur et de l'employé. Concrètement, dans le cadre du doctorat, l'offre de formation répond aux besoins générés par la conduite du projet de recherche et par l'élaboration anticipée du projet professionnel. Elle doit permettre au salarié de développer des connaissances et des compétences qui lui seront utiles dans son poste actuel et pour les postes futurs.

Dans des métiers complexes et en forte évolution comme le métier de chercheur ou d'enseignant-chercheur, la formation continue est un enjeu majeur pour consolider et développer ses compétences dans tous les domaines : scientifique, technique, organisationnel, relationnel, managérial... La formation continue vous permet aussi de vous ouvrir à d'autres milieux professionnels que l'université.

PLAN INDIVIDUEL DE FORMATION CONTINUE (PIF)

La responsabilité de l'université est de proposer une offre de formation continue diversifiée à ses personnels. La vôtre est de recourir à cette offre pour développer, approfondir, diversifier vos connaissances et vos compétences, et ceci bien au-delà de votre seul domaine scientifique, car un docteur n'est jamais recruté sur sa seule expertise scientifique.

C'est pourquoi vous devez élaborer, au début de votre doctorat, en concertation avec le directeur de l'Ecole doctorale et votre encadrant, **un plan individuel de formation continue** en appui de votre projet de recherche et de l'élaboration de votre projet professionnel. Référez-vous à l'offre de formation continue et choisissez celles qui vous seront les plus utiles.

Vous pouvez bien entendu modifier votre plan de formation continue tout au long de votre doctorat en fonction des évolutions de votre projet de recherche et/ou de votre projet professionnel.

Pour toutes les formations gérées par le Département formation & carrières, un formulaire unique vous permet de constituer votre plan de formation.

www.ifd.upmc.fr/fr/formation.html

L'Institut de formation doctorale propose une offre de formation mutualisée accessible à l'ensemble des doctorants de Sorbonne Universités. Selon leur spécificité, les formations sont organisées par les différents acteurs : les écoles doctorales, le Département formation & carrières de l'Institut (Voir partie Acteurs), ou en partenariat avec des services de l'UPMC et des établissements partenaires.

L'OFFRE GLOBALE DE FORMATION : OBJECTIFS

- **Thématique 1 - Approfondissement scientifique**
  Élargir votre champ de connaissances scientifiques. Acquérir de nouveaux savoirs et savoir-faire.
- **Thématique 2 - Ouverture scientifique et enjeux de société**
  Développer une réflexion prospective sur les relations entre la recherche et la société.
- **Thématique 3 - Environnements numériques et langues**
  Se mettre à niveau pour une pratique courante d'une langue ou d'un outil informatique ou en approfondir l'usage.
- **Thématique 4 - Connaissance des organisations et de leur environnement**
  Connaître les organisations de travail que vous êtes susceptible de rejoindre. Appréhender leur structure. Découvrir leurs différents aspects organisationnels, sociaux, financiers, juridiques, ainsi que les secteurs et métiers.
- **Thématique 5 - Innovation et valorisation**
  Appréhender le champ de l'innovation et de la valorisation des résultats de la recherche : propriété intellectuelle, veille technologique, création d'entreprises, etc.
- **Thématique 6 - Communication et management**
  Optimiser votre communication écrite et orale, l'appliquer à des situations concrètes : conduite de réunion, prise de parole en public, rédaction d'article ou de thèse. Développer vos compétences en gestion de projet, du temps, du stress.
- **Thématique 7 - Projet professionnel et gestion de carrière**
  Identifier vos qualités, compétences et atouts. Élaborer un projet professionnel qui respecte vos ambitions et tienne compte des évolutions du marché du travail. Mener à bien des démarches efficaces de recherche d'emploi.

L'anglais est indispensable dans la recherche. Evaluez et certifiez votre niveau avec le département des langues de l'UPMC.

L'OFFRE DE FORMATION DU DÉPARTEMENT FORMATION & CARRIÈRES

Le Département formation & carrières de l'Institut de formation doctorale (voir partie Acteurs du doctorat) assure un grand nombre de formations au sein de l'offre globale, en particulier dans les thématiques 4 à 7 (cf page précédente).

D'une façon générale, les formations sont conçues selon un schéma progressif : un séminaire de sensibilisation qui pose les bases de la thématique et des ateliers d'approfondissement. L'offre de formation s'étoffe chaque année, pensez à vous renseigner régulièrement sur les nouveautés.

➜ **Thématique 1 - Maîtrise de l'information scientifique**

- Un séminaire (1 jour, 2 sessions par an)
- 4 ateliers (1/2 journée chacun, une dizaine de session par an pour chaque atelier)
  - Recherche bibliographique : fils RSS, Web of Science et outils spécialisés par discipline
  - Bibliométrie, open access et archives ouvertes
  - Gestion bibliographique niveau 1 : principes de la bibliographie et prise en main du logiciel Zotero
  - Gestion bibliographique niveau 2 : fonctionnalités avancées de Zotero

➜ **Thématique 2 - Ouverture scientifique et enjeux de société**

- Séminaire « Histoire des sciences, histoire de l'innovation » Janvier-mai - 10 séances
- Autre atelier à venir - Janvier 2013

➜ **Thématique 3 - Anglais**

- Test de positionnement en ligne pour évaluer son niveau de compréhension écrite et orale
- Certification CLES niveau 3 : pour valider son niveau de compétence en langue (voir www.certification-cles.fr)
- Ateliers de formations par niveau :
  - Socialising : English in everyday life (2 jours, 3 sessions par an)
  - Scientific Writing (2 jours, 3 sessions par an)
  - Business English : oral presentation and meetings (2 jours, 2 sessions par an)

➜ **Thématique 4 - Connaissance des organisations**

- Voir Journées Entreprises (page 42)

Renseignez-vous sur le site :
www.ifd.upmc.fr/fr/formation/catalogue.html

Thématique 5 - Innovation et valorisation

- Séminaire « Propriété intellectuelle et valorisation des travaux de recherche » (1 j, 1 session par an), en partenariat avec la DGRTT et Agoranov
- Séminaire « Entrepreneuriat innovant » (1 j, 2 sessions par an), en partenariat avec Agoranov
- Séminaire « Doctoriales® » en partenariat avec la DGRTT et dans le cadre de Sorbonne Universités (5j, 1 session par an)

Thématique 6 - Communication et pratiques managériales

Cycle Communication

- Un séminaire (1 jour, 2 sessions par an)
- 4 ateliers (9 sessions par an chaque atelier)
  - Communiquez efficacement à l'écrit (2 jours)
  - Conduisez efficacement vos entretiens et vos réunions (2 jours)
  - Accélérez la rédaction de votre thèse (1 jour)
  - Entraînez-vous à la prise de parole en public (1 jour)

Cycle Pratiques managériales

- Un séminaire (0,5 jour, 2 sessions par an)
- 3 ateliers (9 sessions par an pour chaque atelier)
  - Travaillez mieux en équipe et apprenez à manager (2 jours)
  - Pilotez un projet : animer et gérer (2 jours)
  - Décidez pour prioriser, gérez votre temps et votre stress (2 jours)

Thématique 7 - Cycle Avenir professionnel

- Un séminaire
- 2-3 ateliers d'approfondissement
  - Connaissance du marché de l'emploi et des fonctions en entreprise
  - Projet personnel personnalisé
  - Techniques de recherche d'emploi : CV, lettre, entretien

La formation des doctorants-enseignants sera progressivement intégrée à l'offre de formation du DFC comme celle proposée aux autres doctorants.

Renseignez-vous sur le site du CCMD-IFD : www.ccmd-ifd.upmc.fr

Les docteurs ont de nombreuses opportunités professionnelles. Au-delà de celles que vous connaissez, bien d'autres alternatives ou opportunités d'avenir s'offrent à vous !

JOURNÉES ENTREPRISES

Le Département formation & carrières vous propose différents événements en lien avec les entreprises dans le but de vous aider à mieux les connaître, à mieux comprendre leurs préoccupations, et ainsi à mieux les approcher.

Les « Journées Entreprises » visent à créer une synergie entre vous et les acteurs du secteur privé. Ces événements seront l'occasion de rencontrer des docteurs occupant des postes stratégiques dans de nombreux secteurs d'activités où se développent des projets à haut potentiel technologique. Leurs témoignages sont tout à fait emblématiques de la réflexion menée aujourd'hui par l'UPMC sur la valorisation du doctorat.

Les entreprises ont un besoin accru d'innovation et de hauts potentiels dans tous leurs secteurs d'activité. La prise de conscience des recruteurs quant à la valeur ajoutée des docteurs est aujourd'hui incontestable.

Une succession d'événements sera proposée tout au long de l'année. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de l'IFD pour prendre connaissance du calendrier de ces journées.

www.ifd.upmc.fr/fr/devenir/journee_entreprises.html

« La complémentarité et la qualité des intervenants permettent d'avoir une meilleure visibilité des différents pôles de l'entreprise ! Journée très enrichissante avec des clés pour effectuer une recherche d'emploi ! »
Témoignage d'un doctorant qui a participé à la journée l'Oréal 2010.

Comprendre les nouvelles finalités de la formation doctorale et faire évoluer le management des projets doctoraux pour faire des jeunes chercheurs nos meilleurs ambassadeurs auprès de la société.

LA FORMATION CONTINUE POUR LES ENCADRANTS

Pour accompagner les encadrants dans l'évolution de leur mission, le DFC a conçu une formation spécifique à leur intention intitulée : « De l'encadrement d'un projet doctoral au devenir professionnel du docteur ». Cette formation a pour objectif de permettre au doctorant et à l'encadrant de construire ensemble les deux projets en parallèle : projet de recherche et projet professionnel. Elle s'articule autour de 3 modules complémentaires.

Atelier 1 : Marché de l'emploi des docteurs et projet professionnel
Connaître le marché de l'emploi des docteurs scientifiques, prendre conscience de la plus-value d'une formation par la recherche, comprendre la nécessité pour les doctorants d'anticiper leur avenir professionnel. 2 jours.

Atelier 2 : Management d'un projet doctoral
Accompagner le jeune chercheur dans son projet doctoral, identifier les modalités de management adaptées pour développer les compétences du doctorant et les valoriser, définir et préciser le rôle de l'encadrant en matière de soutien à la maturation du projet professionnel du doctorant. Diner-rencontre avec des professionnels de l'entreprise. 2 jours en résidentiel.

Atelier 3 : Retour d'expérience à 8 mois
Analyser les actions mises en place suite à la formation, évaluer et valoriser les résultats, échanger avec des doctorants ayant eux-mêmes suivi des ateliers relatifs au management et au projet professionnel. 1 jour.

Pour en savoir plus

www.ifd.upmc.fr/fr/formation/catalogue/encadrement_de_projet_doctoral.html

06

LA SOUTENANCE DE THÈSE

- Les démarches pour soutenir
- La diffusion de la thèse
- La remise des diplômes

Le doctorat se termine par
la rédaction d'une thèse et
sa soutenance devant un jury
qui décide, en fonction de la qualité
des travaux scientifiques réalisés
et de leur présentation,
de l'attribution du titre de docteur.

Autorisation de soutenir

Le Président de l'UPMC délègue auprès des commissions des habilitations et des thèses (CTH) de la spécialité la désignation des rapporteurs, la composition du jury et l'autorisation de soutenance. La CTH désigne deux rapporteurs, habilités à diriger des recherches ou appartenant à l'une des catégories visées à l'article 17 de l'arrêté du 7 août 2006, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse.
Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement du candidat. Les rapporteurs peuvent appartenir à des établissements étrangers. Ils font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels la CTH autorise la soutenance, sur avis du directeur de l'école doctorale. Ces rapports sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.

Jury de soutenance

Le jury est désigné par la CTH après avis du directeur de l'école doctorale et du directeur de thèse. Le nombre des membres du jury est compris entre 3 et 8. Il est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'école doctorale et à l'établissement d'inscription du candidat, choisies en raison de leur compétence scientifique, sous réserve des dispositions relatives à la cotutelle internationale de thèse. La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés ou d'enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère de l'enseignement supérieur.

Il doit comprendre un enseignant-chercheur ou chercheur, titulaire de l'habilitation à diriger des recherches ou assimilé, rattaché à une structure de recherche associée à l'UPMC, en dehors s'il est présent, du directeur de thèse. Les membres du jury désignent parmi eux un président et, le cas échéant, un

rapporteur de soutenance. Le président doit être un professeur ou assimilé ou un enseignant de rang équivalent. Le directeur de thèse, s'il participe au jury, ne peut être choisi ni comme rapporteur de soutenance, ni comme président du jury.

Dossier de soutenance

Vous devez également constituer votre dossier de soutenance auprès du Bureau d'accueil des doctorants. La demande d'autorisation de soutenance doit être faite 6 à 8 semaines avant la date que vous envisagez pour votre soutenance.

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'IFD : rubrique « soutenance » - calendrier et mode d'emploi.

La soutenance

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le Président de l'UPMC si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel. L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury. Le président du jury signe le rapport de soutenance qui est contresigné par l'ensemble des membres du jury.

L'UPMC a décidé de délivrer uniquement la mention « très honorable ». Cependant, le président de jury peut préciser dans le rapport de soutenance, dans le cas où l'ensemble des membres du jury est unanime sur la haute qualité du travail, le caractère exceptionnel de la thèse.

Le rapport de soutenance est communiqué au candidat.

Diffusion de la thèse

Votre thèse sera, avec votre autorisation et sauf mention de confidentialité, reproduite et diffusée à toutes les bibliothèques universitaires de France ainsi qu'aux bibliothèques des grands établissements scientifiques.
C'est la BUPMC qui s'en charge.

BUPMC a pour mission de :

- signaler votre thèse dans son catalogue et dans le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (Sudoc)
- conserver et sauf mention de confidentialité, assurer la communication de l'un des exemplaires de votre thèse,
- adresser le second exemplaire de votre thèse à l'atelier national de reproduction des thèses de Grenoble.

La remise des diplômes

Chaque année, en mai ou juin, une journée des docteurs est organisée à votre intention, au cours de laquelle la cérémonie de remise des diplômes a lieu. C'est l'occasion pour l'UPMC de féliciter l'ensemble des nouveaux docteurs devant de nombreux invités, leur encadrant, leur famille ou leurs amis.

Depuis 2011, elle se déroule dans le cadre de Sorbonne Universités.

UPMC
SORBONNE UNIVERSITÉS

Institut de formation doctorale
Université Pierre et Marie Curie
15 rue de l'École de médecine - Escalier C - 1er étage
75006 Paris
contact : ifd@upmc.fr
www.ifd.upmc.fr

Crédits photos : M-H Bricout • P. Kitmacher • L. Ardhuin